

besoin . . . » Cette déclaration soviétique se concrétisa au début de juin 1971 par la vente de 3.5 millions de tonnes de blé canadien, (approximativement 130 millions de boisseaux) à livrer à l'URSS avant mai 1972.

Les entretiens visant au renouvellement de l'Accord général sur le commerce devaient commencer vers la fin de février ou au début de mars de la présente année. De l'avis du Canada, les efforts déployés pour améliorer les échanges commerciaux entre les deux pays seraient plus fructueux si des consultations étaient tenues régulièrement dans le cadre d'un accord renouvelé sur le commerce.

Par ailleurs, lors des entretiens de M. Trudeau avec les dirigeants soviétiques à Moscou, en mai 1971, l'URSS présentait un projet de traité visant à favoriser le développement de la coopération économique entre les deux pays. Selon les autorités soviétiques, le traité ne remplacerait ni ne se substituerait à aucun des accords existants, mais il établirait un «cadre de référence» global en prévision de la coopération dans les sphères économique, scientifique, technologique et industrielle. La proposition soviétique fait présentement l'objet d'une étude approfondie vu son envergure et ses implications sur les arrangements en vigueur actuellement.

Coopération dans l'Arctique

Le dialogue canado-soviétique des sept dernières années a porté sur d'autres sujets, entre autres sur la coopération dans le développement du Grand Nord et sur la solution de certains problèmes particuliers à l'Arctique et aux pêcheries. L'Union soviétique et le Canada sont les deux plus grands pays du monde à posséder une partie considérable de leur territoire au nord du cercle arctique. Tous deux ont dû aborder les mêmes problèmes au moment de développer leurs régions septentrionales mais les progrès dans ce domaine ont parfois été plus rapides en URSS. A cet égard, les premiers contacts importants entre les autorités canadiennes et soviétiques eurent lieu en 1965 quand M. Arthur Laing, alors ministre des Affaires du Nord canadien, se rendit, à l'invitation de l'Union soviétique, visiter plusieurs centres sibériens, dont Norilsk. Un an plus tard, profitant du fait qu'une délégation soviétique du Gosstroy (Comité d'Etat pour la construction) visitait le Canada septentrional, un accord officieux sur des échanges de visites intervint entre le Gosstroy et le ministère.

Les autorités canadiennes ont cherché à élargir les échanges canado-soviétiques sur les Affaires du Nord afin d'approfondir

leurs connaissances des sciences et techniques septentrionales dans certains domaines, comme ceux de la conception et de la construction de bâtiments sur pergélisol, les problèmes de gestion et de développement liés aux mesures de conservation et de contrôle de la pollution, le relèvement du niveau de vie et l'aide au développement des populations indigènes ainsi que dans celui de l'implantation de réseaux industriels et de transport dans le Nord.

Au milieu de l'été dernier, M. Jean Chrétien, ministre des Affaires du Nord canadien, a parcouru 10,000 milles en 17 jours, lors d'une tournée des régions septentrionales de l'URSS. Pendant cette visite, les deux pays sont convenus en principe qu'un Comité mixte devrait être établi en vue de définir les secteurs des sciences arctiques où la coopération serait possible et souhaitable. A Moscou, M. Chrétien exprimait, à l'issue de sa tournée, l'espoir que la coopération s'étendrait à la construction de barrages hydro-électriques sur pergélisol et à celle de bâtiments et de gazoducs dans le Grand Nord. En septembre, lors d'une visite au Canada de hauts fonctionnaires soviétiques, on accepta d'établir un Comité provisoire des sciences arctiques dont la première réunion aurait lieu avant la fin de l'année à Moscou. Les membres désignés par le Canada y traiteront de questions d'intérêt particulier dans le domaine des sciences atmosphériques, biologiques, hydrauliques et géodésiques, de l'éducation, des sciences sociales et de la santé.

L'adoption par le Canada de lois visant à prévenir la pollution des eaux arctiques a reçu l'appui de l'URSS et a suscité une autre série de consultations avec les autorités soviétiques. Ces consultations ont révélé que le Canada et l'URSS partagent les mêmes opinions en ce qui concerne le statut spécial des eaux arctiques et les droits et responsabilités des Etats riverains de veiller à la sécurité de la navigation et au contrôle de la pollution. Diverses formes de coopération ont été étudiées, mais aucun accord n'est intervenu au sujet de la proposition canadienne d'inscrire dans un cadre juridique international les mesures anti-pollution adoptées par les Etats riverains de l'Arctique.

La pêche

La pêche soviétique au large des côtes occidentales canadiennes a soulevé des problèmes en 1969-1970, mais ils ont été réglés par la conclusion de deux accords bilatéraux signés à Moscou en janvier 1971.

Les territoires arctiques se prêtent bien aux échanges canado-soviétiques.